

Christelle PETEX-LEVET

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère Départementale de la Haute-Savoie

Ministère de l'Économie, des Finances,
de la Souveraineté industrielle et Numérique
Monsieur le Ministre Bruno LE MAIRE
139 rue de Bercy,
75572 Paris Cedex 07

CPL/MF/23/25

La Roche-sur-Foron, le 16 janvier 2023

Monsieur le Ministre,

Par un récent courrier, l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Auvergne-Rhône-Alpes (URHAJ) a souhaité m'alerter au sujet de l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie sur la pérennité d'un grand nombre de structures Habitat Jeune ainsi que du risque identifié de fermeture de résidence et ce potentiellement dès le début de l'année 2023.

L'ampleur de la hausse des prix subie par les associations gestionnaires de structures est considérable. Nombre d'entre elles ont été contraintes de renégocier ces derniers mois le renouvellement de leurs contrats de fourniture d'énergie : pour l'électricité, l'augmentation s'élève à jusqu'à 300% et jusqu'à 900% en ce qui concerne le gaz.

Les associations membres de l'URHAJ bénéficient depuis novembre 2021 du bouclier tarifaire sur le gaz. Cela devrait normalement amortir la hausse drastique de la facture mais toutes peinent encore aujourd'hui à estimer précisément l'impact financier de ce dispositif. Cependant, elles ne bénéficient pas à ce jour ni du bouclier tarifaire sur l'électricité ni des aides d'urgence mises en place par le Gouvernement notamment pour les entreprises. Aussi, certaines associations supportent déjà depuis plusieurs mois des augmentations de charges conséquentes.

Malheureusement, le modèle économique des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) ne permet pas de répercuter ces augmentations de charges sur les redevances payées par les jeunes qui y sont hébergés. Le mécanisme de la redevance, qui inclut l'ensemble des charges liées au logement (dont l'énergie) prises en compte forfaitairement sans prise en compte des coûts réels sans régularisation, les en protège. C'est la particularité du modèle qui se veut protecteur et salvateur pour les publics fragiles qu'il accueille. Les redevances sont strictement encadrées et l'augmentation qui a pu être appliquée depuis le 1er janvier ne permettra de compenser qu'une infime partie des augmentations de charges énergétiques subies.

Les équilibres d'exploitation des associations membres de l'URHAJ, qui ont pour objectif d'offrir aux jeunes le niveau de redevance le plus bas possible, ne permettent pas d'absorber un tel choc. L'Union m'indique que les prévisions de déficit sont telles qu'elles remettent en cause la pérennité d'un grand nombre d'associations et de foyers et ce à très court terme.

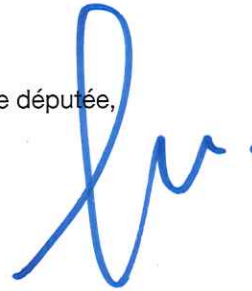
La situation est extrêmement grave : le réseau Habitat Jeunes loge actuellement près de 90.000 jeunes par an en France et près de 10.000 dans la Région Auvergne Rhône Alpes. Il est indispensable d'accompagner ses structures afin de maintenir cette capacité d'accueil et d'accompagnement.

Au vu de l'ensemble des ces éléments et de l'urgence de la situation, je sollicite votre bienveillance à l'égard des nombreux appels aux secours reçus par votre ministère de la part par de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes. Il est essentiel que des solutions soient trouvées et mises en place pour soutenir et accompagner ces associations indispensables.

Vous remerciant par avance de l'intérêt bienveillant que vous porterez à l'ensemble des ces éléments et pour votre action prochaine,

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Votre députée,



Copie : Monsieur Pap N'Diaye, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.